



CONTRAT DE FORMATION

Sélectionner la/les formation(s) en échographie ostéo-articulaire 2025

Guadeloupe - Membre supérieur : 20, 21, 22 mars	
Paris - Membre inférieur : 28, 29, 30 mars	Paris - Membre inférieur : 10, 11, 12 octobre
Paris - Membre supérieur : 17, 18 mai	Paris - Membre supérieur : 22, 23 novembre
Bruxelles - Membre inférieur : 11, 12, 13 avril	Bruxelles - Membre inférieur : 3, 4, 5 octobre
Bruxelles - Membre supérieur : 24, 25 mai	Bruxelles - Membre supérieur: 8, 9 novembre

Vos coordonnées :

Nom : Prénom: email :
DDN : Profession : RPPS :
Adresse :
CP : Ville : Pays :
Tél portable : Tél fixe :

Tarif et prise en charge

Montant de la formation à régler avec ou sans prise en charge (virement ou CB, infos par email)

1 module Membre Inférieur (3 jours) : 1200€ Membre Supérieur Guadeloupe : 1200€
1 modules Membre Supérieur (2 jours) : 800€ Membre Supérieur Guadeloupe : 800€, si
2 modules Membre Inf et Sup (5 jours) : 2000€ participation module Membre inférieur 2024

Bénéficiez d'une remise de 10 % sur l'ensemble de nos tarifs pour toute inscription confirmée et réglée au moins 3 mois avant le début de la formation.

Type de prise en charge possible : FIFPL, Crédit d'impôt, pas de prise en charge DPC

Signature

- En cochant cette case, j'accepte le contrat figurant en annexe
 En cochant cette case, je certifie avoir lu le descriptif et le programme de la formation, documents consultables à tout moment sur www.echocademie.com.

Signature du participant précédé de la mention "lu et approuvé"

Lieu : Date :

Signature :

Merci d'envoyer le contrat daté et signé par courriel à contact@echocademie.com.



Contrat de formation professionnelle

Articles L. 6353-3 à 6353-7 du Code du Travail

1. Objet

ECHOACADEMIE s'engage à organiser l'action de formation suivante et à en dispenser le contenu. Le programme est accessible sur le site internet www.echoacademie.com.

2. Caractéristiques

Les objectifs et le programme de la formation sont librement consultables sur le site www.echoacademie.com. L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

3. Moyens pédagogiques

L'enseignement est à la fois théorique et pratique. Les moyens pédagogiques utilisés sont l'utilisation d'un support de cours (papier/digital) pour le participant, la projection d'un support numérique via un appareil numérique, l'utilisation d'appareil d'échographie pour les travaux pratiques. Il est vivement recommandé de prendre des notes complémentaires tout au long de la formation.

4. Délai de rétractation

A l'issue du délai de rétraction prévu dans les Conditions Générales de Vente (CGV), l'action de formation est à régler par le participant à la SAS ECHOACADEMIE selon les modalités de paiement stipulées dans les CGV.

5. Pré-requis

Le participant reconnaît être détenteur du diplôme mentionné dans le descriptif de la formation et reconnu en France.

6. Dispositions financières

TVA non applicable selon l'article 261-4-4° du CGI.

Toutes les modalités de paiement, d'annulation, ainsi que les modalités de prise en charge par une organisme financeur sont

consultables dans les Conditions Générales de Vente (CGV).

7. Organisation

La formation est organisée pour un effectif de 5 participants. Dès que l'organisation de la formation est confirmée, EchoAcademie adresse un courrier électronique de convocation au participant indiquant la date, l'heure et le lieu de la formation. EchoAcademie recommande fortement aux participants de ne pas engager de frais de transport, hébergement, location de véhicule, ... avant d'avoir reçu ce document intitulé "Convocation" par courrier électronique. En effet, la convocation est le seul document officiel attestant de la tenue de la formation initialement programmée.

8. Acceptation CGV et RI

La signature du présent contrat vaut acceptation sans réserve des Conditions Générales de Vente, et du règlement intérieur présents sur le site www.echoacademie.com

9. Litige

En cas de litige survenant entre le participant et EchoAcademie, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal d'Albi